



Vie péri-scolaire -



Le matin : à partir de 7h30 . **Pas d'inscription** -

Le soir : -de 16h30 à 17 h : portail ouvert : vous pouvez venir chercher votre enfant.

- 17h à 17h30: portail fermé, les élèves sont en garderie, en étude ou en activités péri-scolaires ; inscriptions obligatoires . Vous ne pouvez pas récupérer votre enfant.

- de 17h30 à 18h30 : possibilité de récupérer votre enfant.

Pour l'inscription à la garderie après 17h : Ecole Directe

Les enfants sont acceptés dans l'enceinte de l'école jusqu'à 18h30 dernier délai.

La garderie est gratuite. Tout dépassement de l'horaire entraînera une facturation.

Le temps de garderie est un service rendu aux parents qui travaillent.

Les élèves qui ne respecteront pas les règles de vie sur ce temps-là ne pourront continuer d'y assister.



Nous vous précisons que la restauration scolaire est un service, non obligatoire, que l'on rend aux familles qui travaillent. Les élèves qui y sont inscrits doivent respecter ce temps : rappel du règlement dans le carnet de l'enfant.

Les réservations et paiements se font sur Ecole Directe.

Les élèves de TPS et PS maternelle doivent être autonomes sur le temps de repas . Pour que le repas se déroule dans de bonnes conditions les enfants sont invités à manger dans le calme, à respecter la nourriture et à goûter *un peu* de tout.

Tout manquement au règlement fera l'objet de remarques puis d'avertissements puis d'exclusions.



Si l'enfant est inscrit à la garderie, il doit amener son goûter équilibré dans une boîte à goûter. Pas de bonbons !

Concernant la lutte contre l'obésité à l'école, aucun goûter ne sera autorisé durant le temps scolaire, de 8h30 à 16h30, sauf pour les temps festifs exceptionnels (anniversaires et de ventes de gourmandises proposés par l'APEL).



Etude surveillée: réservation sur Ecole directe.

Elle fonctionnera à partir du lundi 29 septembre pour les CE1, CE2, CM1, CM2 et après les vacances de Toussaint pour les CP.

Horaires : de 16h55 à 17h25 , du lundi au vendredi (sauf soir des vacances et lors des réunions de classes).

Inscription et paiement sur Ecole Directe.

Activités péri-scolaires

GUITARE CE2/CM1/CM2 avec Madame Dagnac

Un document d'inscription vous sera remis en temps voulu par l'intervenante.

Stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 / Stage de réussite pour les CP-CE1-CE2 et Coups de pouce !

Selon les dispositifs éducation nationale

- Vie Pastorale -

L'établissement est une école catholique suivant la ligne d'un projet éducatif chrétien.

Les familles, en inscrivant leur enfant, acceptent de respecter son caractère propre.

Catéchèse et / ou culture religieuse sont dispensées à l'école dans le respect des convictions de chaque famille.

Les messes des familles vous sont proposées un dimanche par mois environ à 10h30 à l'Eglise . L'école participe à la préparation de la messe. Les enfants y participent en lisant des textes, en chantant....

Un temps d'éveil à la foi, de catéchèse ou de culture religieuse sont proposés aux élèves sur le temps scolaire et obligatoire pour tout élève inscrit dans l'établissement.

Les enfants de CM1 qui se préparent à la 1ère des Communions seront accompagnés au sein de l'école et ce, en lien avec la Paroisse ; un document d'inscription vous sera remis en temps voulu.

Des célébrations et des temps forts ont lieu à l'Eglise ou à l'école pendant l'année sur le temps scolaire.

